

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT ANNUEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU CHOIX DE L'AUTORITE TERRITORIALE – ANNEE 2024**

Le Maire de la commune de Sainte-Rose,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- Vu l'arrêté n° DRH / 2023 - 192 du 26 avril 2023 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion de la Commune et de ses établissements rattachés,
- Vu la délibération n° 2024-029 en date du 29 avril 2024 portant création de postes dans la filière Administrative dont 10 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Considérant que les fonctionnaires concernés sont éligibles à ce grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement AU CHOIX pour l'accès au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE est ainsi fixé au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	Situation au moment de l'avancement	Eligible depuis le	Promu au
1 – AFOY Marie-Line	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	19/09/2018	01/06/2024
2 – CITADELLE Henriette	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2017	01/06/2024
3 – LUISSINT Chantal	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	20/05/2017	01/06/2024
4 – MATOU Tiburce	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2017	01/06/2024
5 – RAYAPIN Elisabeth	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2017	01/06/2024
6 – TACAFRED Myrielle	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2018	01/06/2024
7 – THOMAS Colbert	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2017	01/06/2024
8 – VIRGINIE Catherine	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/01/2017	01/06/2024
9 – ZABAREL Maryla	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/06/2017	01/06/2024

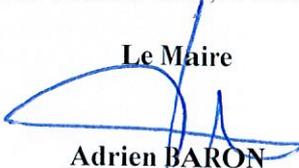
La présente liste est arrêtée à NEUF noms.

	Femmes	Hommes
Promouvables	07	02
Inscrits sur le TAG	07	02

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et transmis aux institutions si besoin. Ampliation sera adressée au Président du Centre de Gestion.

Fait à Sainte-Rose, le 16 mai 2024

Le Maire


Adrien BARON

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

« Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».